
CONVERGENCE INFIRMIERE

HAD – Infirmières libérales :
Convergence Infirmière
mène l'enquête



PREAMBULE

Quelle infirmière libérale n'a pas eu la fâcheuse surprise de constater que l'un de ses patients était entré en HAD (Hospitalisation À Domicile) à l'issue - ou non - d'une hospitalisation ? Un "détournement à la hussarde", organisé au chevet du patient, puisque son retour à domicile est entièrement conditionné par son entrée en HAD... Sachant que dans la plupart des prises en charge, l'intervention des HAD se résume à effectuer ce que fait l'infirmière libérale, à l'identique, cette "excroissance" de l'hôpital est-elle réellement justifiée ?

"Convergence Infirmière" a décidé de mener l'enquête auprès de la profession, afin de dresser un "état des lieux" des relations qui se nouent entre les HAD et les infirmières libérales. Pour recueillir les impressions de ces dernières sur ce qu'il est convenu d'appeler un "détournement de patientèle", mais aussi pour interpeller la Direction générale de l'offre en soins, l'Autorité de la concurrence et des fraudes, ainsi que les ARS.

UN RESSENTIMENT GRANDISSANT

Cette enquête n'est pas le fruit du hasard : les adhérents de "Convergence Infirmière" et, de manière plus générale, les infirmiers répartis aux quatre coins de l'Hexagone, sont de plus en plus nombreux à nous faire part de leur ressenti vis-à-vis des HAD.

Nous avons questionné les infirmières libérales de manière univoque, pour savoir :

- s'il y avait détournement de leur patientèle de la part des HAD ;
- s'il existait un rapport de subordination vis-à-vis des HAD ;
- si les HAD faisaient appel à des infirmières libérales ;
- si les prestataires des HAD assuraient la gestion du matériel

DES PATIENTS DÉTOURNÉS VERS LES HAD

Que ce soit à la suite d'une hospitalisation ou que ce soit en tant que "client primitif", les patients des infirmières libérales sont de plus en plus souvent détournés par les HAD.

Une perte de patientèle tellement visible et tellement douloureuse, pour les IDEL, que nombre de HAD fait appel à des infirmières libérales... en tant que prestataires ! On est alors en droit de se demander quelle peut être la valeur ajoutée des HAD (si ce n'est un prix exorbitant), au regard des tarifs pratiqués par les infirmières libérales ?

Bien évidemment, les conclusions de notre enquête vont être diffusées par tous les moyens de communication dont nous disposons, et notamment au travers de la Presse, afin d'informer l'ensemble des infirmières libérales.

UNE NOMENCLATURE PASSÉE SOUS SILENCE

Convergence Infirmière va également interpeller la Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation À Domicile (FNEHAD) et sa Présidente, le Docteur Elisabeth Hubert, pour agir. Notamment au niveau de l'éthique comme au niveau conventionnel, puisque les problèmes sont multiples :

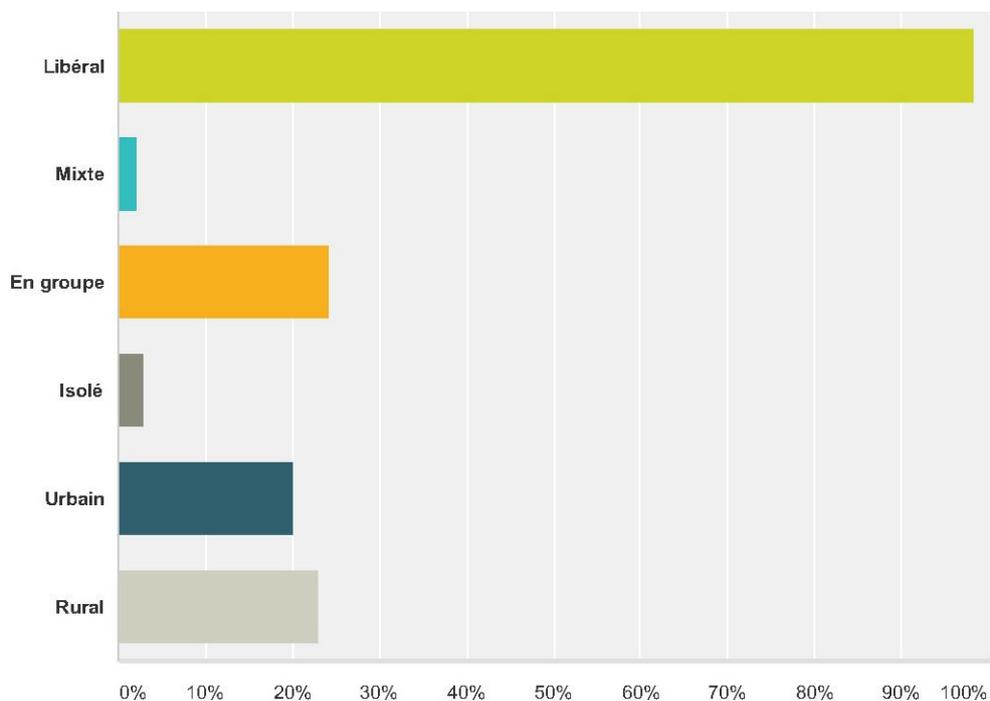
- la clientèle est "captée" : on ne fait même pas appel aux infirmières libérales, puisque le patient, à sa sortie, est fortement incité - pour ne pas dire obligé - à accepter les HAD. Ces patients disparaissent donc entièrement du parcours habituellement dévolu aux infirmières libérales.
- la législation n'est pas respectée : la nomenclature n'est pas appliquée, les cotations d'actes ne sont pas cumulées, la MCI (Majoration de Coordination Infirmière) n'est pas mise en pratique, la DSI (Démarche de Soins Infirmiers) n'est pas rétribuée, la coordination n'est pas majorée et les honoraires sont plafonnés.

Les infirmières libérales ont été très nombreuses à répondre à notre questionnaire. Cela nous réjouit autant que cela nous inquiète, car c'est la preuve que ce problème préoccupe profondément les IDEL. Le dispositif actuel préfigure ainsi du système que notre Ministère entend mettre en place, avec l'ouverture de l'Hôpital à la Ville, au travers de ces HAD.

30 QUESTIONS POUR DÉCRYPTER LES RELATIONS IDEL / HAD / SSIAD

1) Sous quel mode exercez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

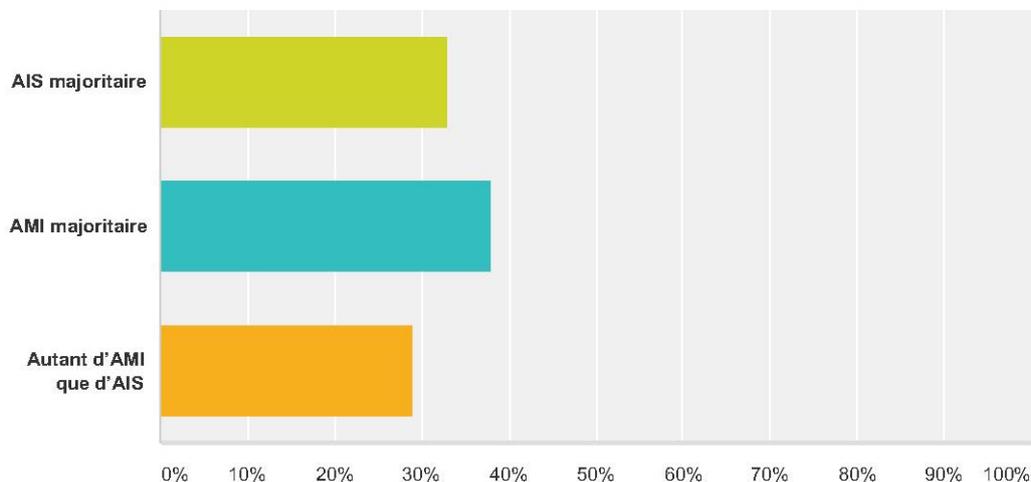
réponses obtenues : 1 823 /// question ignorée : 0



Sans surprise, ce sont les infirmières libérales qui ont le plus répondu à notre questionnaire (98,35%). À noter : 24,25% d'entre elles exercent en groupe, et 22,87% en milieu rural.

2) Quelle est la structure de votre activité ? (une seule réponse possible)

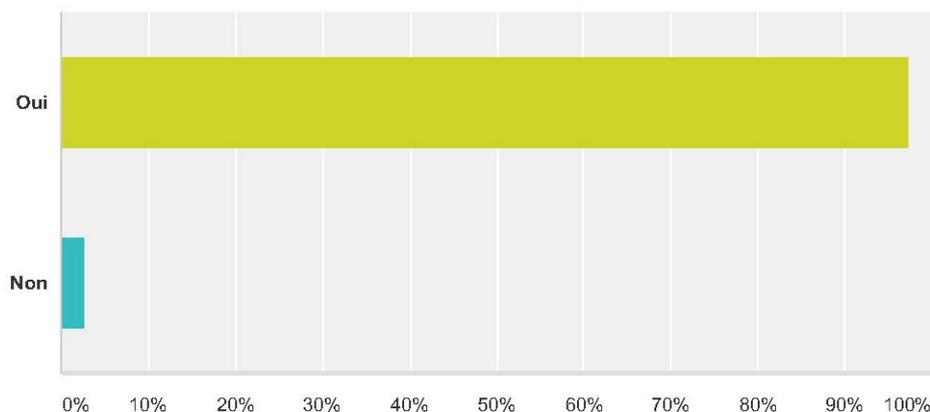
réponses obtenues : 1 823 /// question ignorée : 0



Relativement équilibrés, les structures d'activité des infirmières libérales relèvent majoritairement des AMI à 38,01% contre 32,91% aux AIS. Enfin, 29,07% pratiquent autant les deux.

3) Etes-vous concerné par la présence d'un SSIAD, d'un HAD, d'une maison de santé ou d'un réseau dans votre secteur géographique d'activité ?

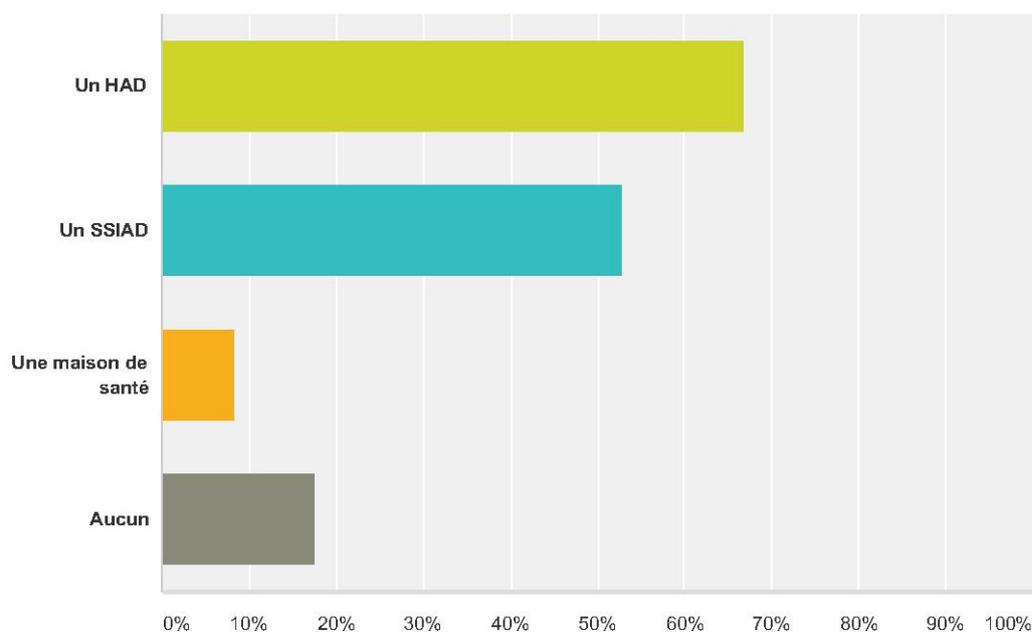
réponses obtenues : 1 823 /// question ignorée : 0



À une très large majorité (97,31%), les infirmières libérales sont concernées par la présence d'une structure dans leur secteur d'activité géographique.

4) Avec quelles structures collaborez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

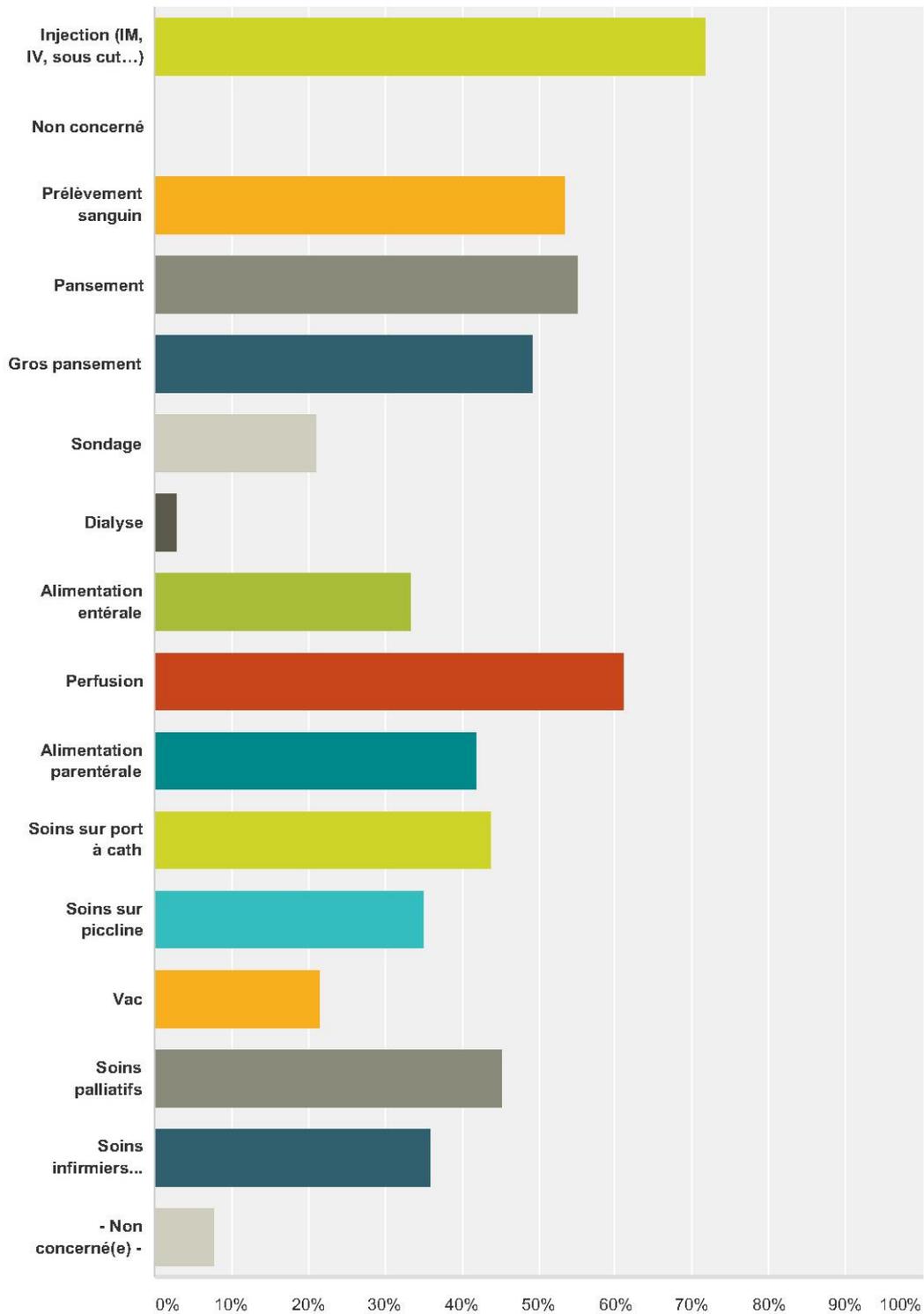
réponses obtenues : 1 823 /// question ignorée : 0



Les infirmières libérales sont plus de deux sur trois à collaborer avec un HAD (66,70%) et plus de la moitié à coopérer avec un SSIAD (52,77%). Les associations avec les "Maisons de Santé" sont plus rares (8,45%).

5) Lorsqu'un patient ou l'un de vos patients est pris en charge par un HAD, quels types de soins exécutez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

réponses obtenues : 1 484 /// question ignorée : 339



Les injections (IM, IV, sous cutanée...) sont les soins les plus souvent prodigués (71,90%), devant les perfusions (61,12%), les pansements (55,12%) et les prélèvements sanguins (53,50%).

De nombreux commentaires (146, très exactement) viennent enrichir les réponses des infirmières libérales. En voici quelques extraits :

► « Je dois me battre et être très vigilante quand l'un de mes patients est hospitalisé car, automatiquement, les soins sont détournés au profit de structures telles que les SSIAD ou les HAD, et ceci "grâce" à l'intervention des assistantes sociales et des médecins d'hôpitaux et cliniques qui déclarent : "votre infirmière libérale n'est pas aussi compétente et disponible que les structures des HAD et SSIAD". »

► « Les HAD nous court-circuitent ! »

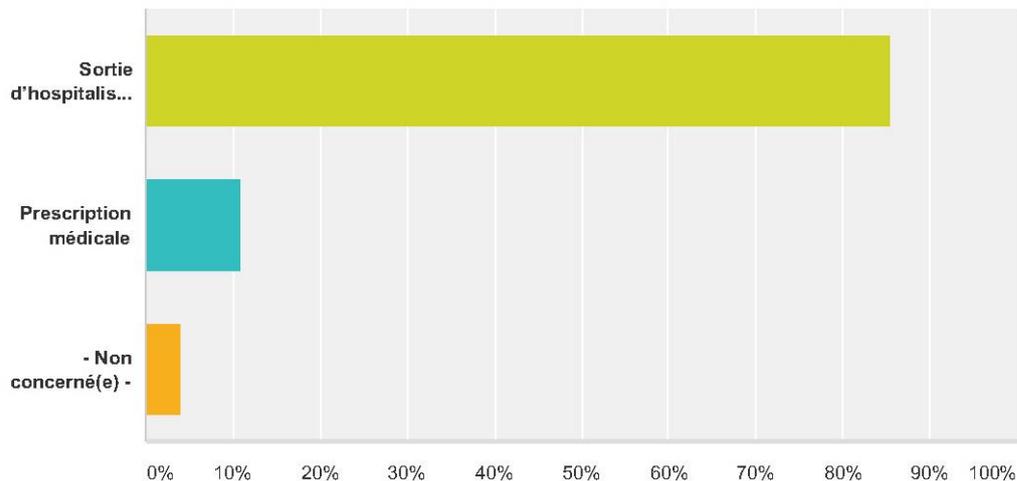
► « Je ne travaille pas avec les HAD, qui font de la concurrence déloyale et du détournement de patientèle. »

► « En réalité, parmi tous ces soins, les HAD nous laissent les soins qui les gênent pour des convenances horaires ; ce sont eux qui décident à notre place... »

► « Ils nous laissent le minimum, et les horaires qui ne les arrangent pas. Ils gardent les soins à grosse cotation. »

6) Majoritairement, s'agissait-il d'une sortie d'hospitalisation ou d'une prescription médicale? (une seule réponse possible)

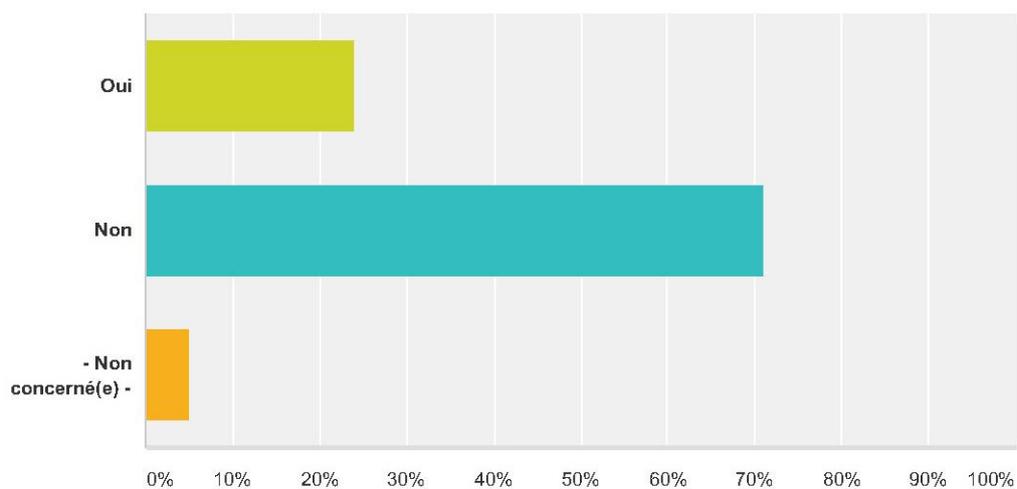
réponses obtenues : 1 484 /// question ignorée : 339



Sans ambiguïté, les patients sont principalement pris en charge à la sortie d'hôpital (85,31%).

7) S'il s'agit de votre patient, avez-vous trouvé normal ou naturel qu'il soit pris en charge par l'HAD ?

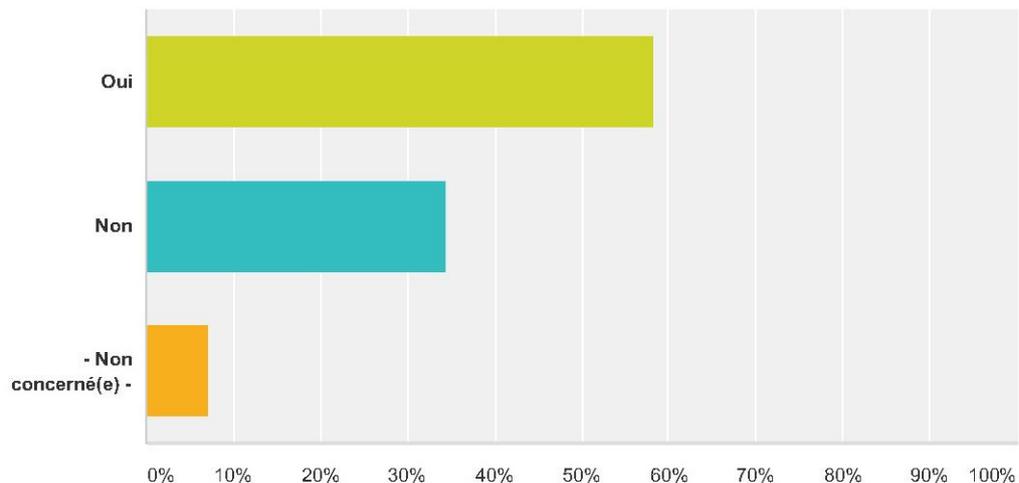
réponses obtenues : 1 484 /// question ignorée : 339



70,89% des infirmières libérales trouvent anormal que ceux qui, jusqu'à leur hospitalisation, étaient "leurs patients" deviennent désormais ceux des HAD.

8) Si "non", vous êtes-vous manifesté(e) ?

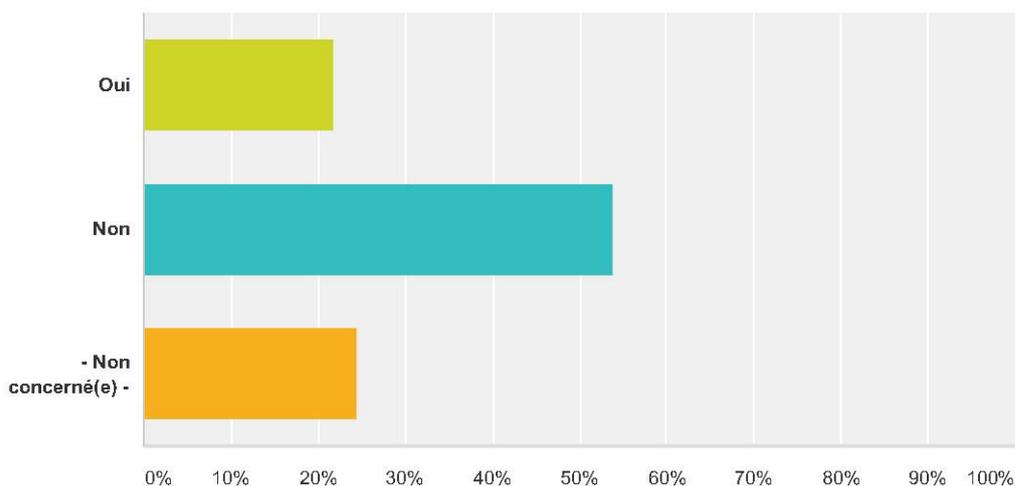
réponses obtenues : 1 097 /// question ignorée : 726



58,34% des infirmières libérales ont souhaité avoir une explication sur le fait que leurs patients étaient désormais entrés en HAD. Soit près de 6 sur 10.

9) Si "oui", l'HAD s'est-il retiré ?

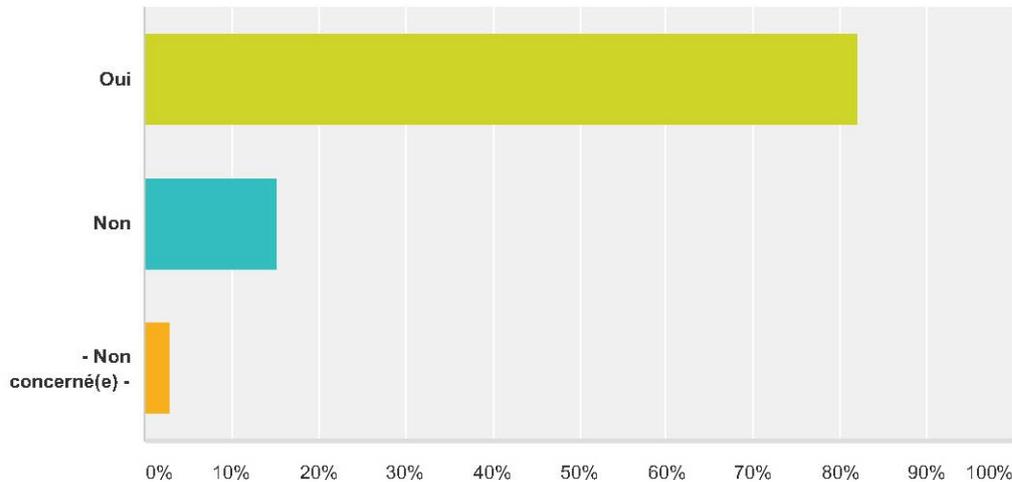
réponses obtenues : 423 /// question ignorée : 1 400



Malheureusement, dans 53,90% des cas, les HAD n'ont pas tenu compte des arguments des infirmières libérales. Seules 21,75% des IDEL ont obtenu gain de cause.

10) Pensez-vous que vous auriez pu exécuter les soins vous-même sans l'intervention du HAD ?

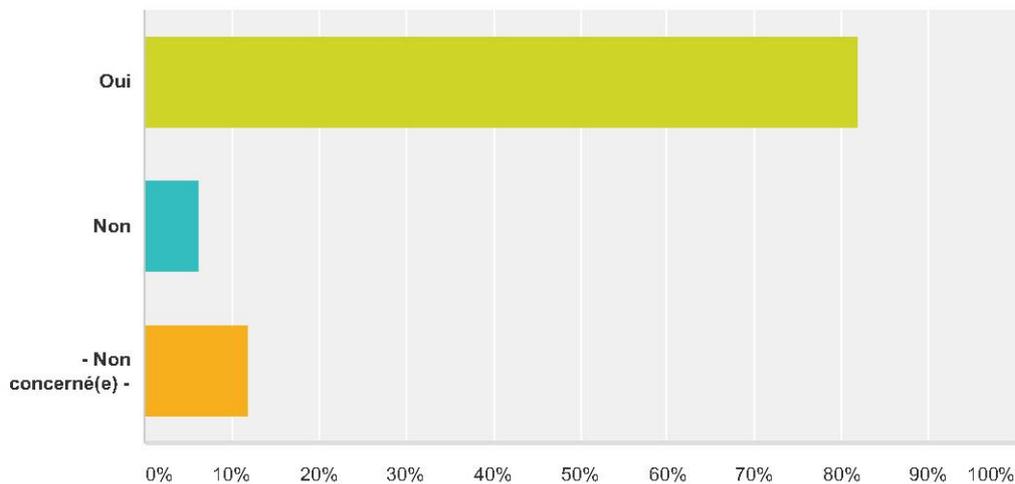
réponses obtenues : 1 451 /// question ignorée : 372



Une écrasante majorité d'infirmières libérales (81,94%) atteste que les soins ne relevaient aucunement d'un champ de compétences extrêmement complexe qu'elles ne maîtriseraient pas elles-mêmes.

11) Si "non", s'agissait-il d'une prise en charge très complexe ?

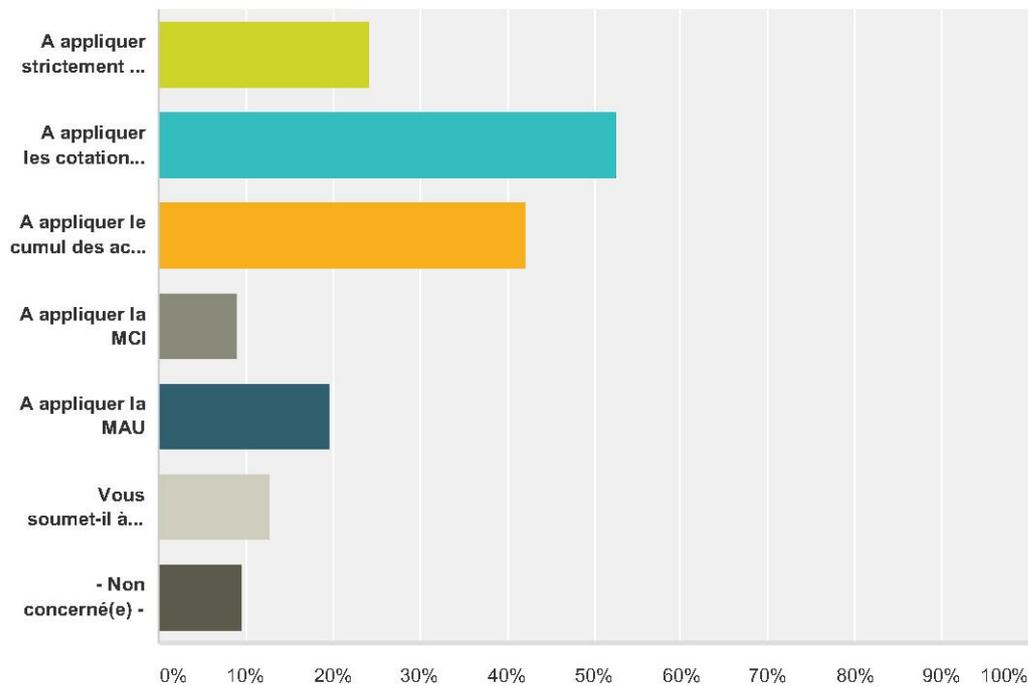
réponses obtenues : 252 /// question ignorée : 1 571



Pour les quelques cas où le "non" s'imposait (252 réponses obtenues sur 1823), il s'agissait effectivement de soins très complexes qui justifiaient donc le passage en HAD.

12) Pour facturer vos honoraires, le HAD vous autorise : (plusieurs réponses possibles)

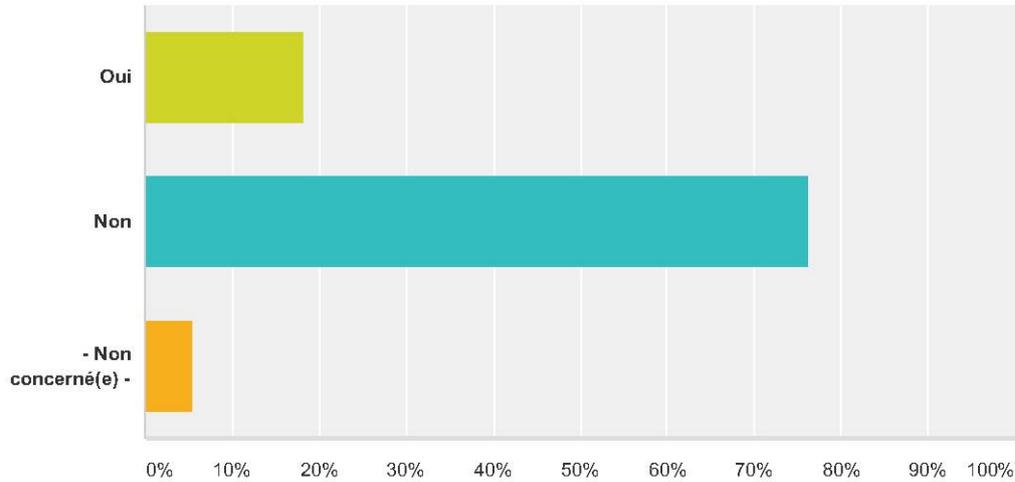
réponses obtenues : 1 418 /// question ignorée : 405



Sans équivoque, les HAD imposent dans plus d'un cas sur deux à appliquer leurs propres cotations (52,54%), au détriment du cumul des actes à taux plein (42,17%) comme de la nomenclature (24,12%).

13) Participez- vous à des staffs de coordination ?

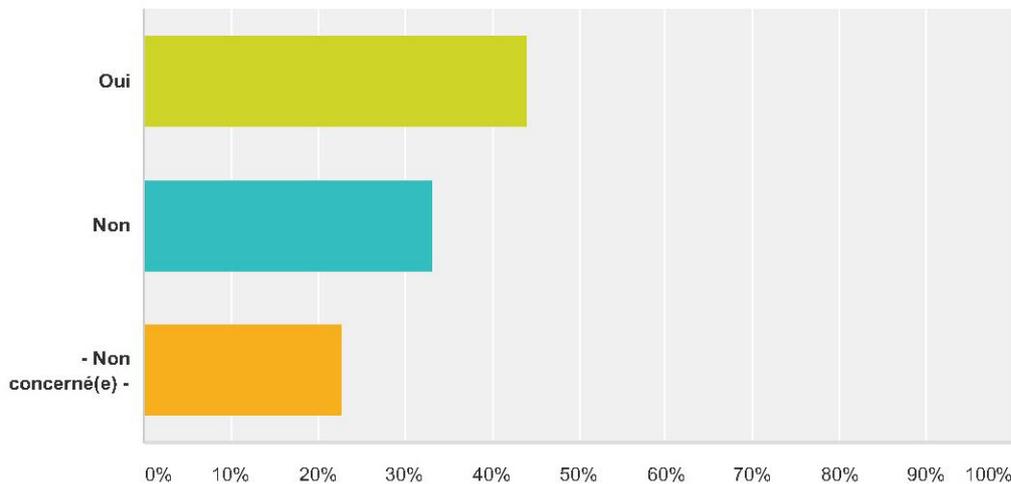
réponses obtenues : 1 418 /// question ignorée : 405



Les infirmières libérales sont plus de trois sur quatre (76,30%) à ne pas participer au moindre staff de coordination.

14) Si "oui", sont-ils rémunérés ?

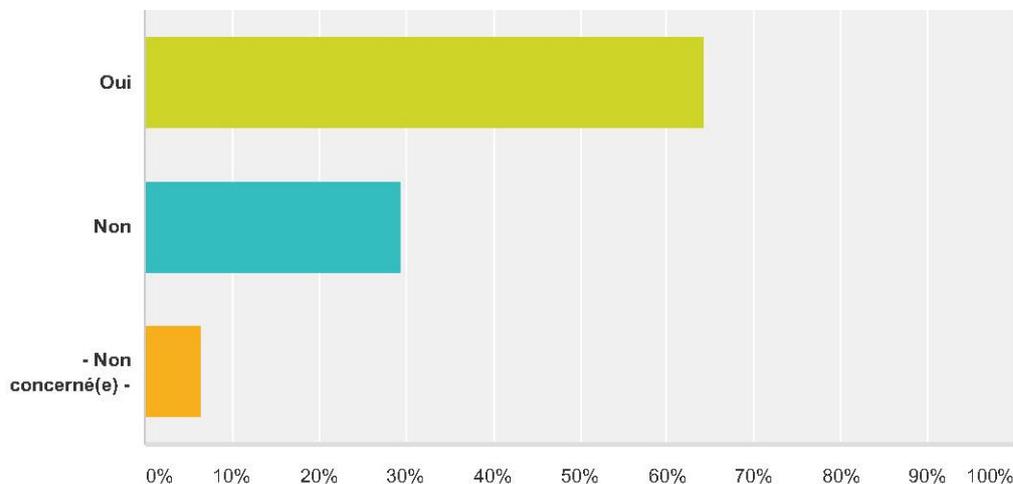
réponses obtenues : 331 /// question ignorée : 1 492



Les rares réponses obtenues (331 pour 1492 ignorées) nous apprennent que ces staffs de coordination sont rémunérés pour 44,11% d'entre eux... et ne le sont pas dans 33,23% des cas.

15) Pensez-vous que vos patients ont subi une pression pour être pris en charge par un HAD ?

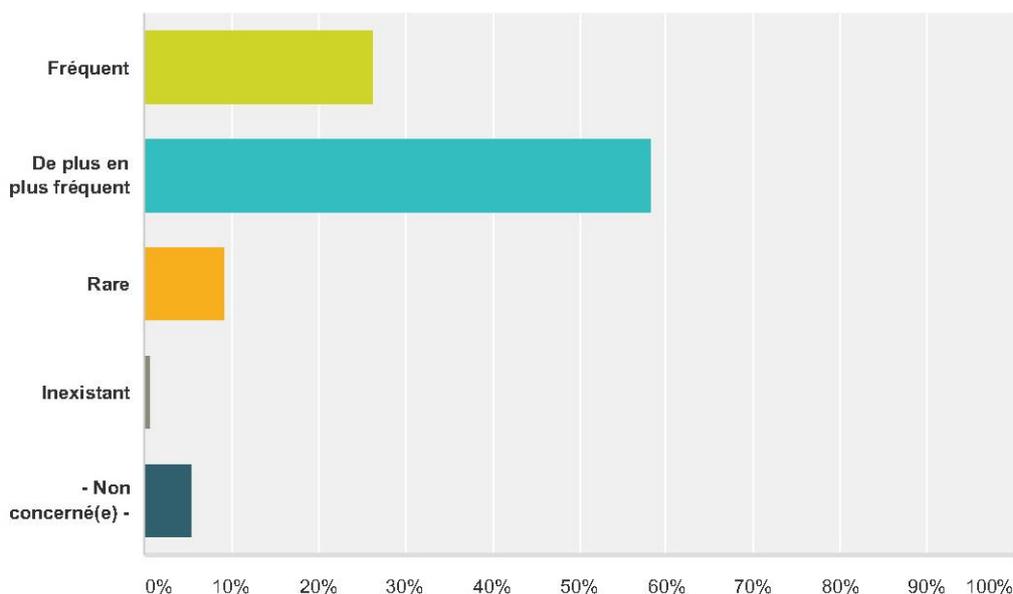
réponses obtenues : 1 406 /// question ignorée : 417



64,22% des infirmières libérales pensent que la prise en charge des patients par les HAD résulte d'une pression qui leur est infligée. Ce qui devrait suffire à nous alerter. Voire à nous alarmer.

16) Selon vous, ce phénomène devient-il : (une seule réponse possible)

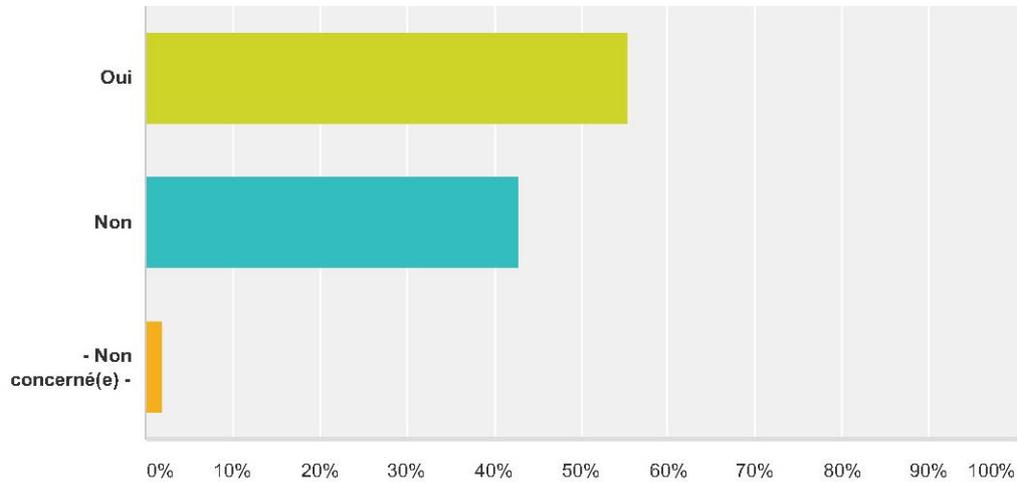
réponses obtenues : 1 406 /// question ignorée : 417



Là encore, le diagnostic posé par les infirmières libérales donne à réfléchir - et à s'inquiéter - puisque cumulés, les réponses "fréquent" (26,39%) et "de plus en plus fréquent" (58,32%) représentent un total de 84,71%. Sans appel, donc.

17) Vous arrive-t-il de refuser des prises en charge :

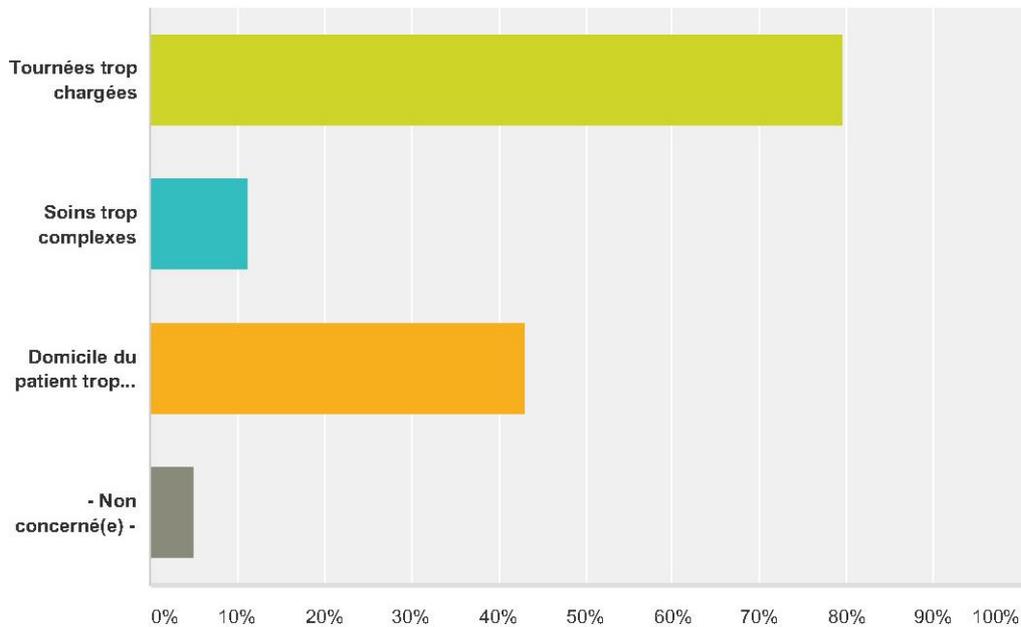
réponses obtenues : 1 406 /// question ignorée : 417



Elles sont 55,26% à refuser certaines prises en charge, contre 42,82% à toutes les accepter.

18) Si "oui", quelles en sont les raisons ? (plusieurs réponses possibles)

réponses obtenues : 664 /// question ignorée : 1 159

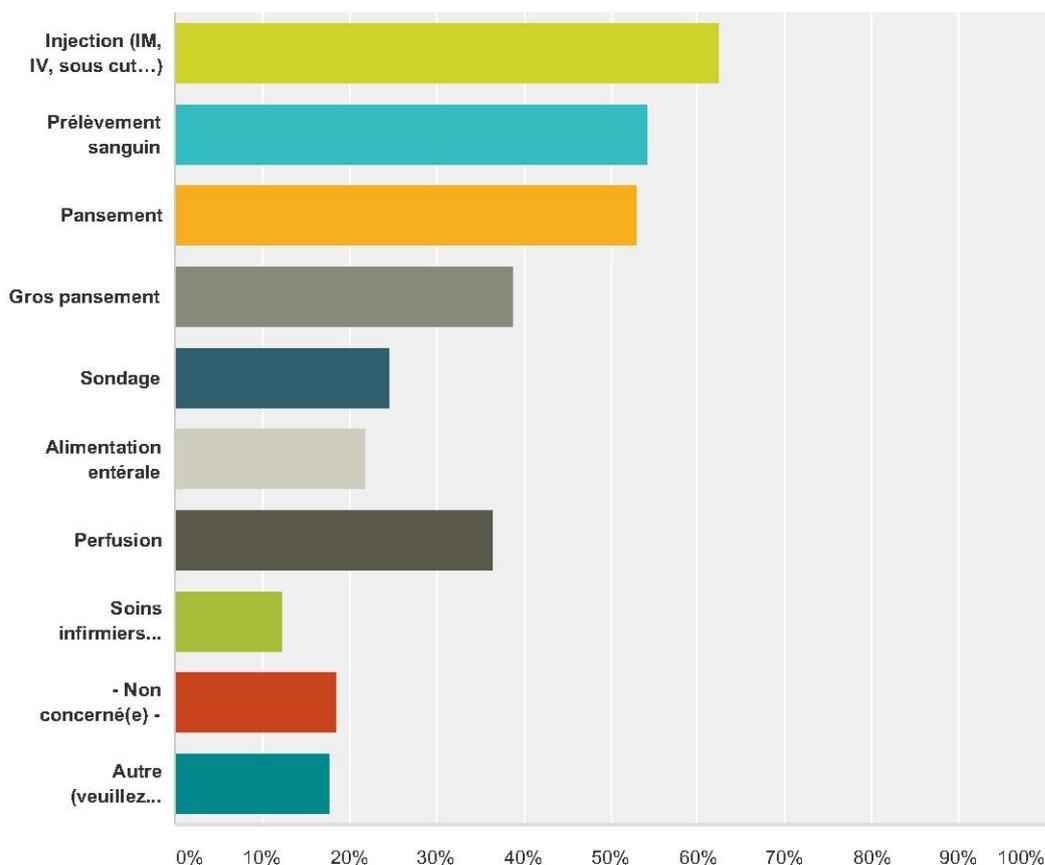


Logiquement, c'est en raison de tournées déjà très chargées (79,52%) ou de trop longue distance avec le domicile du patient (42,92%) que les infirmières libérales refusent certaines prises en charge. Les soins trop complexes ne représentent que 11,30% des réponses. De nombreux commentaires (212, très exactement) viennent enrichir les réponses des infirmières libérales. En voici quelques extraits :

- ▶ « On se sert des libéraux pour faire l'intérim des infirmières en HAD absentes ! »
- ▶ « Les HAD laissent à l'IDEL les tournées qui ne les intéressent pas, du genre passage à 6h et 22h, et sans facturer le tarif de nuit. Ils ne respectent pas plus les protocoles de soins prescrits, pour économiser des passages. »
- ▶ « Je fais tout ou rien... je ne suis pas un sous-fifre. »
- ▶ « Cotations discount ! »
- ▶ « Les soins à réaliser ne correspondent jamais à ceux qui sont annoncés et c'est très long pour se faire payer. »

19) Lorsqu'un patient ou l'un de vos patients est pris en charge par un SSIAD, quels types de soins exécutez-vous : (plusieurs réponses possibles)

réponses obtenues : 1 597 /// question ignorée : 226

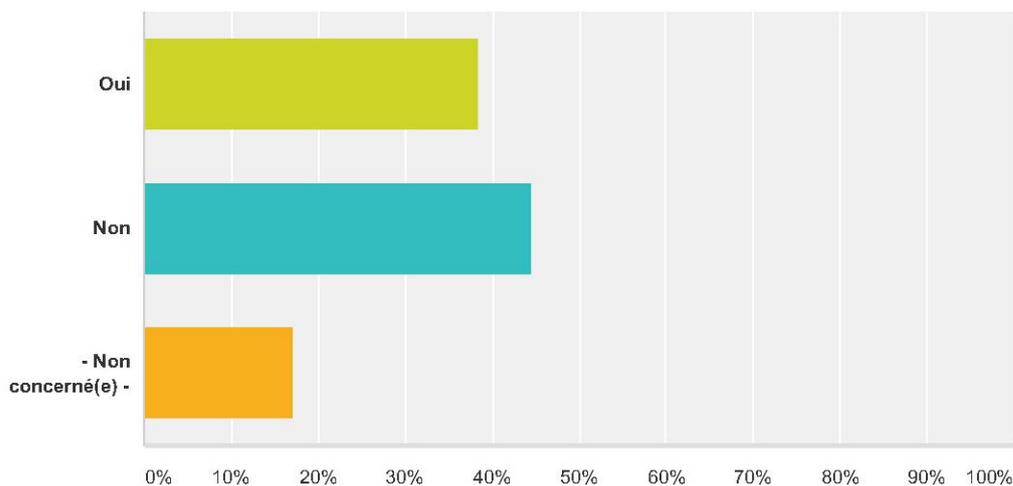


Comme pour les HAD, les soins majoritairement exécutés pour le compte des SSIAD sont les injections (62,37%), les prélèvements sanguins (54,23%) et les pansements (53,10%). De nombreux commentaires (283, très exactement) viennent enrichir les réponses des infirmières libérales. En voici quelques extraits :

- ▶ « Je ne travaille jamais avec les SSIAD : échaudée une fois où ils refusaient la cotation sécu d'une perfusion ! J'ai eu gain de cause en me défendant et en ayant la confirmation de la sécu. J'ai quasiment été traitée de "voleuse"... »
- ▶ « Nous refusons de travailler avec les SSSIAD : honoraires hors NGAP, tarifs low cost ! »
- ▶ « Il m'est arrivé d'aller faire une injection en urgence, prescrite par le médecin traitant, car le SSIAD ne pouvait pas assurer la prise en charge de cette injection d'antibiotique à assurer en urgence. »
- ▶ « Nous refusons les patients des SSIAD, car trop de problèmes de règlements des soins de leur part. »
- ▶ « Je ne veux pas de tutelle qui dit "vérifier que mes actes correspondent bien à l'ordonnance", comme je l'ai entendu ! Ça ne s'appelle pas un partenariat et je tiens à mon statut de libérale depuis 30 ans. Je ne vais pas rendre des comptes à des gamines qui ne connaissent pas la nomenclature ! »

20) S'il s'agit de votre patient, avez-vous trouvé normal ou naturel qu'il soit pris en charge par le SSIAD ?

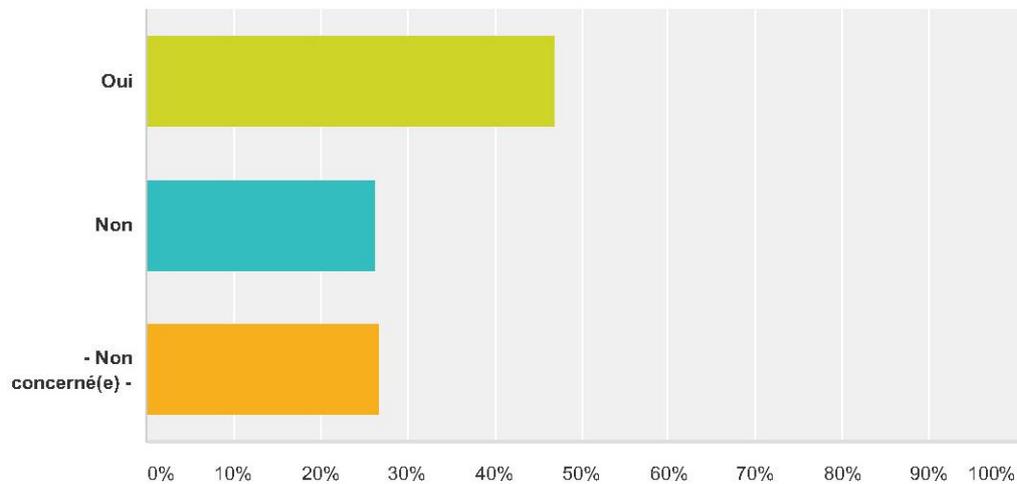
réponses obtenues : 1 597 /// question ignorée : 226



À 44,46%, les infirmières libérales trouvent anormal que ceux qui étaient "leurs patients" soient ainsi pris en charge par les SSIAD.

21) Si "non", vous êtes-vous manifesté ?

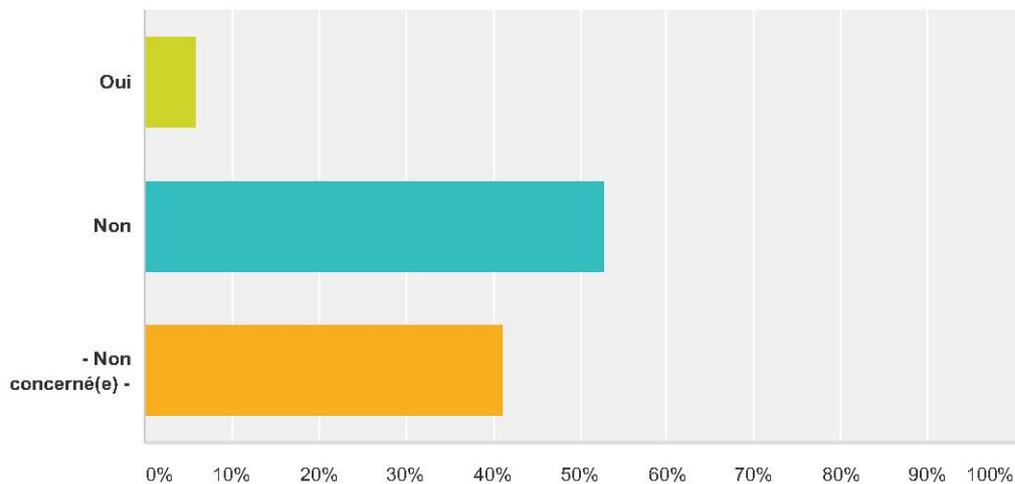
réponses obtenues : 961 /// question ignorée : 862



47,03% des infirmières libérales ont souhaité avoir une explication sur le fait que leurs patients étaient désormais pris en charge par les SSIAD.

22) Si oui, le SSIAD s'est-il retiré ?

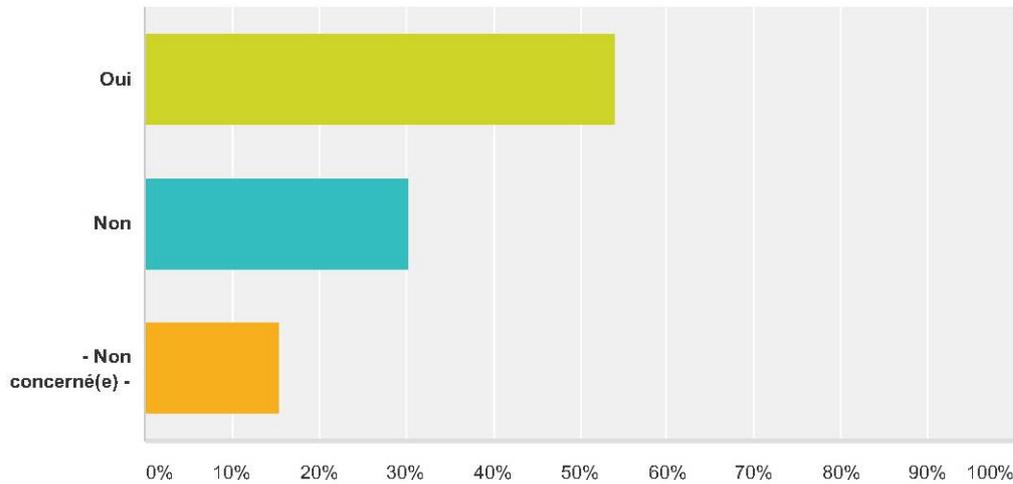
réponses obtenues : 811 /// question ignorée : 1 012



Malheureusement, dans 52,90% des cas, les SSIAD n'ont pas tenu compte des arguments des infirmières libérales. Seules 5,92% des IDEL ont obtenu gain de cause.

23) Pensez-vous que vous auriez pu effectuer la prise en charge vous-même sans l'intervention du SSIAD ?

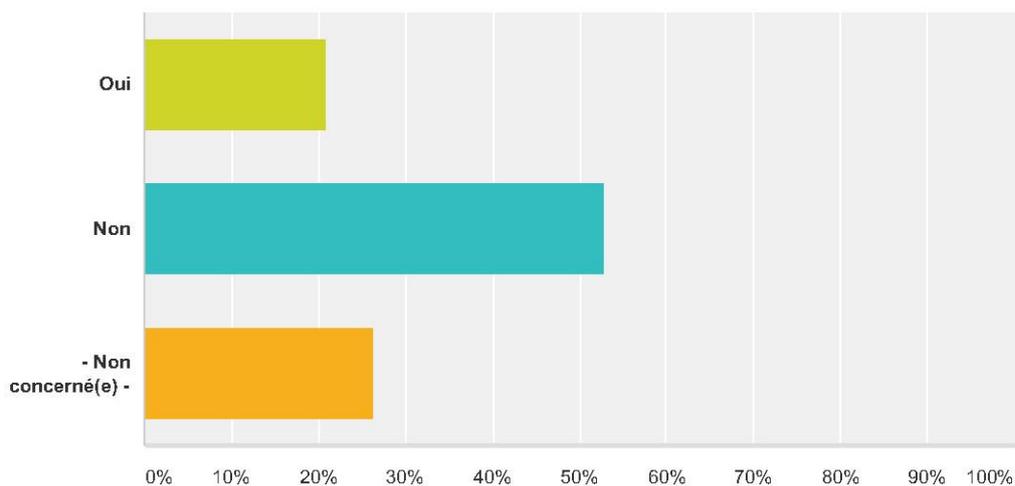
réponses obtenues : 1 553 /// question ignorée : 270



54,15% des infirmières libérales assurent qu'elles auraient elles-mêmes pu assurer les soins, contre 30,33% qui pensent que l'intervention des SSIAD était justifiée.

24) Êtes-vous autorisé(e) à facturer la majoration de coordination MCI ?

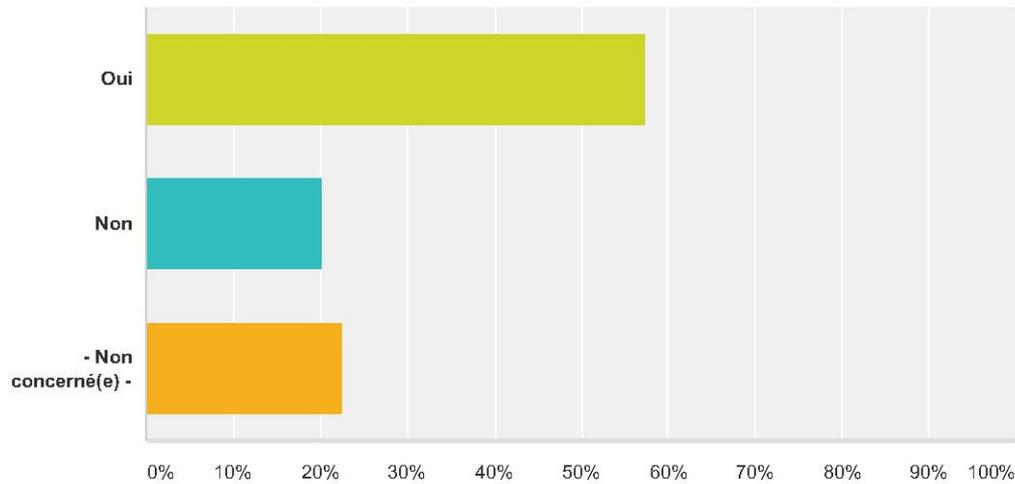
réponses obtenues : 1 553 /// question ignorée : 270



Pour 52,80% des infirmières libérales, les SSIAD n'autorisent pas la facturation de la majoration de coordination MCI.

25) Êtes vous autorisé(e) à facturer la majoration d'acte unique MAU ?

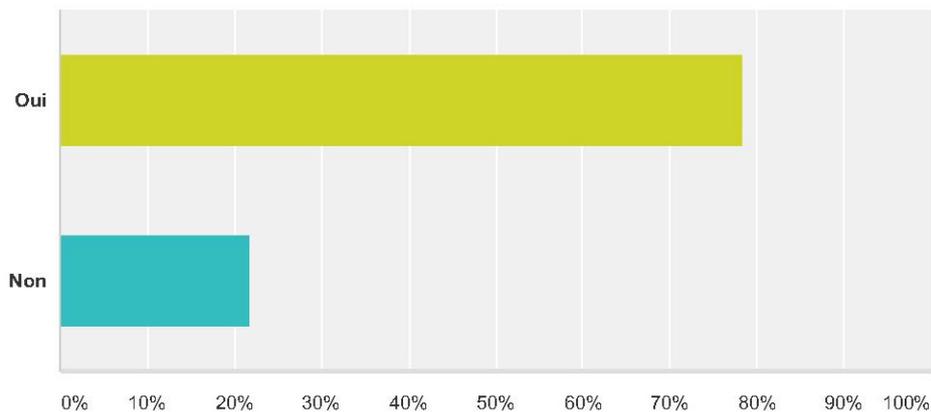
réponses obtenues : 1 553 /// question ignorée : 270



57,31% des infirmières libérales sont autorisées à facturer les MAU, contre 20,22% pour qui cela est interdit.

26) Lorsque l'un de vos patients sort d'une hospitalisation, vous arrive-t-il de les voir orientés vers d'autres structures ou d'autres professionnels ?

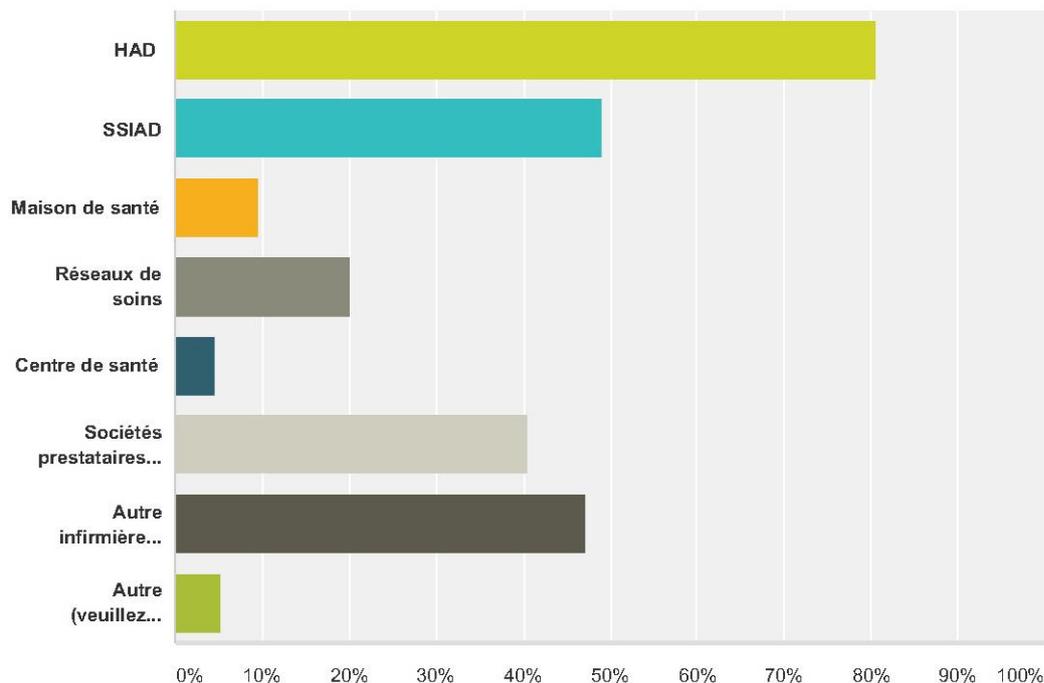
réponses obtenues : 1 603 /// question ignorée : 220



Le graphique est explicite, puisque près de 80% des infirmières libérales (78,23%) vivent pareille aventure.

27) Si "oui", précisez : (plusieurs réponses possibles)

réponses obtenues : 1 245 /// question ignorée : 578



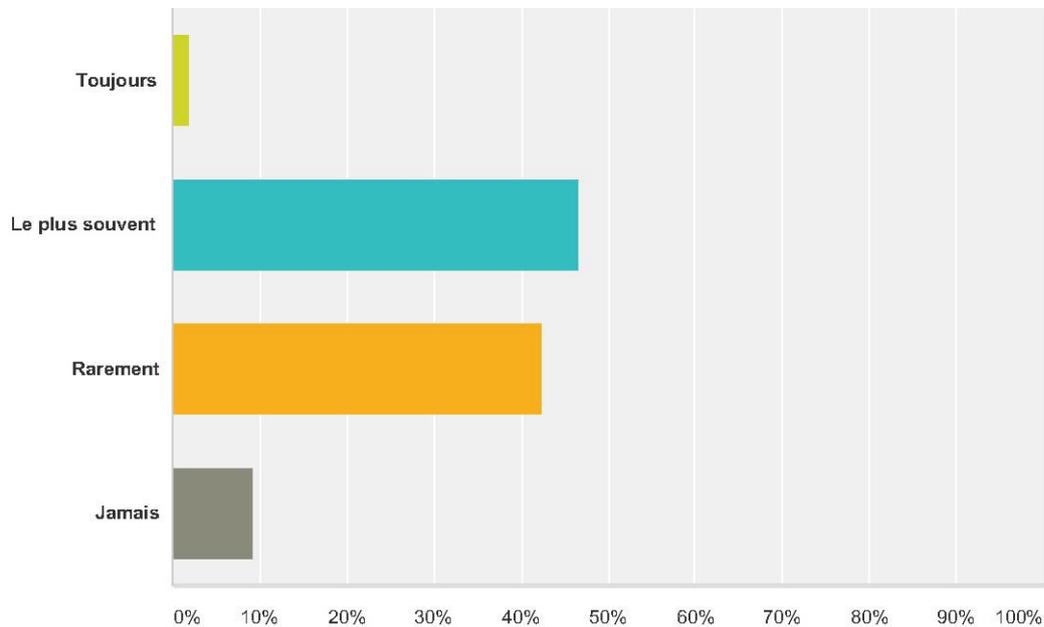
C'est d'abord et très largement vers les HAD (80,56%) que les patients sont réorientés, puis vers les SSIAD (49,08%). Dans 47,15% des cas, ils peuvent également changer de cabinet ou d'infirmière.

De nombreux commentaires (66, très exactement) viennent enrichir les réponses des infirmières libérales. En voici quelques extraits :

- ▶ « Sans être prévenue, bien sûr, et sans nous demander notre avis. »
- ▶ « Les assistantes sociales de l'hôpital ont leurs "amies" et orientent leurs patients vers elles, prétextant parfois un refus de notre part de les reprendre en charge ! C'est un combat de tous les jours. »
- ▶ « Nous ne sommes pas prévenus de leur sortie ! »
- ▶ « Je suis mes patients et je refuse les SSIAD comme les HAD ! »
- ▶ « Ils sont au lit du patient pour organiser leur gabegie financière. »

28) À votre connaissance, la liberté de choix du patient est-elle respectée ? (une seule réponse possible)

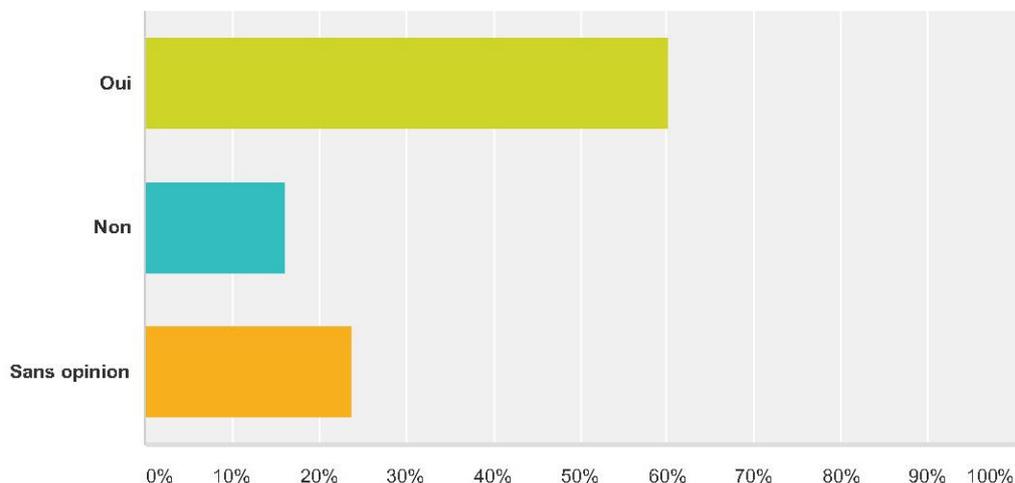
réponses obtenues : 1 518 /// question ignorée : 305



Les avis sont partagés, puisque 46,51% pensent que c'est "le plus souvent le cas", tandis que 42,29% assurent que cela se produit "rarement". Aux extrêmes, seuls 1,98% des infirmières libérales estiment que c'est "toujours" le cas...contre 9,22% qui soutiennent que ça ne l'est "jamais". Au final, 51,51% ont de très sérieux doutes sur la liberté de choix du patient.

29) Seriez-vous prêt à vous regrouper pour être clairement identifié(e) et visible par la population et les structures de santé ?

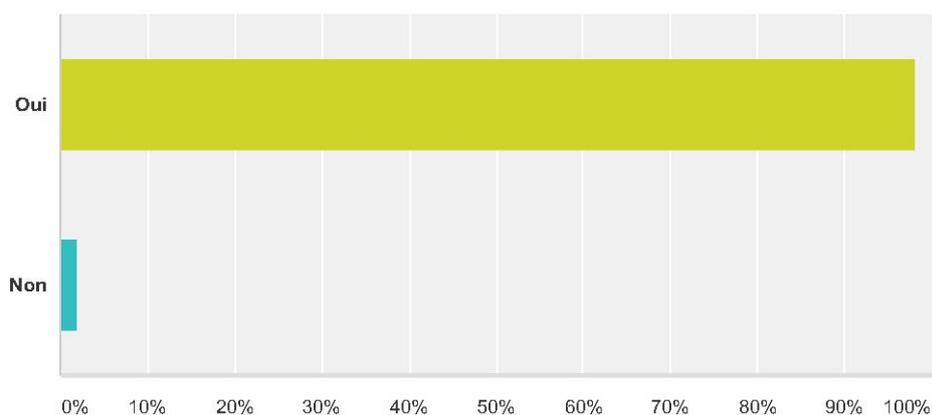
réponses obtenues : 1 518 /// question ignorée : 305



60,14% des infirmières libérales sont prêtes à se regrouper, afin d'être visibles de tous. Et, en premier lieu, des patients, bien souvent directement orientés vers les HAD, puis les SSIAD. 23,78% n'ont pas d'opinion à ce sujet, ce qui laisse à penser que la marge de manœuvre est grande. Ces chiffres pourraient donc évoluer, une fois l'information diffusée au plus grand nombre.

30) Avez-vous apprécié être consulté sur ce sujet ?

réponses obtenues : 742 /// question ignorée : 1 081



Convergence Infirmière est fier de constater que 98,11% des infirmières libérales se disent satisfaites d'avoir été interrogées sur ce sujet. Preuve de l'intérêt de ce questionnaire. Preuve aussi, du sentiment d'injustice ressenti par une écrasante majorité d'infirmières libérales. De plus, il nous faut ici l'affirmer : sans étude médico-économique, le doute subsiste quant à la légitimité indiscutable des HAD, comparativement à une prise en charge coordonnée assurée par une équipe de professionnels de santé libéraux.